

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28, 29 mars 2017

2017 V94. Vœu relatif à la salle de consommation à moindres risques

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu les délibérations du Conseil de Paris adoptées par le Conseil de Paris respectivement en octobre 2010, et mars 2016, portant sur le principe de l'expérimentation d'une salle de consommation à moindres risques d'une part, et la convention avec l'association GAIA pour son aménagement sur le site de l'hôpital Lariboisière à Paris (10^e) d'autre part ;

Considérant que le groupe UDI-MoDem avait apporté son soutien à ces délibérations, à condition notamment que cette salle soit adossée à une structure hospitalière –exigence prise en compte- et que l'expérimentation se déroule dans des conditions irréprochables sur le plan médico-social et sur le plan de la sécurité sur l'espace public, de sorte que cette salle et ses abords ne constituent aucunement une « zone de non-droit » ;

Considérant à ce titre que, conformément au vœu adopté en 2010 à son initiative, le groupe UDIMoDem a réitéré en séance du conseil de Paris en mars dernier, la nécessité d'une grande vigilance en matière de respect de la santé et de la sécurité publique, vigilance exercée dans le cadre du comité de pilotage ;

Considérant que la mairie a garanti le bon fonctionnement de la salle, la tranquillité des riverains comme le respect de la réglementation, non seulement par la création en 2014 d'une Brigade Spécialisée de Terrain (BST), comptant 25 agents de la préfecture de Police, et dédiée au secteur de la Gare du Nord, mais aussi « *par la forte mobilisation du Commissariat du 10^e arrondissement comme celle de la Préfecture de Police* » ;

Considérant que le Groupe UDI-MoDem renouvelle par ce vœu son soutien aux objectifs de cette expérimentation, à savoir la diminution du risque sanitaire de contamination par des seringues souillées d'une part, et l'accompagnement des toxicomanes dans un parcours de soins d'autre part, tandis que l'évaluation par le COPIL réuni le lundi 20 mars 2017 fait état de 303 consultations médicales et de 300 consultations sociales dispensées, pour un public dénué à 30% de toute couverture maladie à l'état de suivi dégradé ;

Considérant néanmoins le sentiment d'anxiété de certains riverains suite à un épisode de conflit violent sur la voie publique entre des usagers de la salle, qui ont rapidement été séparés puis exclus temporairement de la SCMR ;

Considérant la confirmation par le Procureur de la République de la diffusion d'une instruction le 26 janvier dernier rappelant le strict encadrement du principe de tolérance aux abords de la salle de consommation conditionné par la possession d'une quantité de stupéfiant inférieure à la limite autorisée et par l'intention manifeste de se rendre dans la salle de consommation à moindre risque, et que toute infraction à ce cadre entrerait dans le champ de la répression entraînant garde à vue ou déferrement systématique ;

Considérant la nécessité de communiquer et de diffuser au plus grand nombre les bilans de l'INSERM à 6 mois d'expérimentation, mais aussi les chiffres du comité de suivi local afin de favoriser l'adhésion des riverains à un dispositif sanitaire qui fait ses preuves tant sur le plan de la santé publique, que de l'addictologie, ou de la captation d'un public exclu de tout système de soin, mais également en termes de salubrité publique tandis que le nombre de seringues retrouvées sur l'espace public est passé d'une moyenne de 1200 en six mois à 385 sur la même période depuis l'ouverture de la SCMR ;

Aussi, sur proposition de François HAAB, Eric HÉLARD, Fadila MEHAL, Anne TACHENE, Yves POZZO DI BORGO, Maud GATEL et les membres du groupe UDI-MoDem, et de Bernard Jomier, au nom de l'exécutif,

émet le vœu :

- Que la maire de Paris demande au Préfet de Police de renforcer la visibilité de l'îlotage de la BST à proximité de la salle de consommation à moindres risques ;
- Que les effectifs de la SCMR soient accrus afin de permettre un élargissement de l'amplitude horaire d'ouverture de la salle de consommation ;
- Que la Maire de Paris appuie l'instruction de l'ouverture d'une deuxième salle de consommation à moindres risques en Ile-de-France ;
- Que la maire de Paris organise en 2018 une grande campagne de prévention et d'éducation contre la toxicomanie.